

Image not found or type unknown



DELAI DE PRESCRIPTION

Par **COC3**, le **15/01/2020** à **11:58**

Bonjour, Dans le cadre de la vente d'un bien immobilier suite à un divorce, chacun des époux a traité avec son notaire. Du coup, la commission facturée par l'agence immobilière a été payée par chacun des 2 notaires. Pouvez vous m'indiquer dans quel délai , les notaires peuvent demander la restitution de la somme versée à tort ? Vous remerciant par avance pour votre réponse. Cordialement, Christine